SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

2e SESSION • 41e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 101

LES DISPARITÉS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION AU SEIN DES PREMIÈRES NATIONS

Interpellation—Suite du débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 2 décembre 2014

LE SÉNAT

Le mardi 2 décembre 2014

LES DISPARITÉS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION AU SEIN DES PREMIÈRES NATIONS

INTERPELLATION—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

> Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Dyck, attirant l'attention du Sénat sur les disparités en matière du niveau d'éducation des membres de Premières nations, le financement inéquitable des écoles situées dans les réserves et le financement insuffisant de l'éducation postsecondaire.

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, j'ai le plaisir d'intervenir sur l'interpellation de la sénatrice Dyck au sujet de l'écart, en matière de scolarité, entre les Premières Nations et la population en général, et du financement inéquitable des écoles situées dans les réserves. Je tiens à remercier notre honorable collègue de cette initiative.

L'état alarmant de l'éducation des Premières Nations a attiré l'attention du public et des médias en raison du dépôt du projet de loi C-33 et du rejet de certains aspects de cette réforme par l'Assemblée des Premières Nations, le 27 mai dernier. Comme vous le savez, il ne s'agit pas, cependant, d'un sujet nouveau.

[*Traduction*]

Au cours des années, nombre d'études et de rapports ont révélé que les Premières Nations vivent une situation critique en matière d'éducation, que le taux de décrochage est beaucoup plus élevé que la moyenne canadienne et que le financement inadéquat constitue un problème majeur.

Les statistiques sont renversantes. D'après les résultats de tests normalisés de 2013-2014 qui ont été publiés récemment par le ministère des Affaires autochtones, la majorité des élèves des Premières Nations qui vivent dans des réserves en Ontario et en Alberta obtiennent des résultats insatisfaisants en lecture, en écriture et en mathématiques. Les élèves dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba ont également des difficultés.

Les bâtiments scolaires dans les réserves sont souvent en ruine ou sont contaminés par des moisissures, ou encore ils ne comportent pas de bibliothèque, d'installations de laboratoire ou de gymnase. Il arrive trop souvent que les enseignants soient sous-payés, que les manuels scolaires soient inadéquats et que le chauffage dans les écoles soit insuffisant. Près de 60 p. 100 des élèves autochtones vivant dans des réserves abandonnent leurs études secondaires. Dans le reste du Canada, le taux de décrochage est inférieur à 10 p. 100. Selon un rapport publié en 2011 par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, dans certaines communautés, 70 p. 100 des élèves ne terminent pas leurs études secondaires. Les statistiques relatives aux études universitaires sont tout aussi inquiétantes. Seulement 7 p. 100 des membres des Premières Nations sont titulaires d'un diplôme universitaire. Là encore, ce taux est nettement inférieur à la moyenne nationale, qui est d'environ 23 p. 100.

Il n'y a pas que le taux de décrochage qui est préoccupant. Il y a aussi le taux alarmant de suicide chez les jeunes, qui est cinq fois plus élevé que la moyenne nationale. Il y a aussi le fait que les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles d'être assassinées que les autres Canadiennes, sans oublier le taux d'incarcération disproportionnellement élevé. De plus, les logements surpeuplés et insalubres dans les réserves sont une autre grande source de préoccupation. Les jeunes ont beau fréquenter une bonne école, une maison à deux Chambres où vivent dix autres personnes n'est pas un lieu propice à l'étude.

En octobre 2013, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones a visité plusieurs collectivités autochtones canadiennes dans six provinces. À la fin de sa tournée, c'est en ces mots durs qu'il a décrit la situation :

> Le Canada se classe constamment parmi les meilleurs pays pour son indice de développement humain, et pourtant, malgré la richesse et la prospérité, les peuples autochtones vivent dans des conditions comparables à celles des pays qui arrivent beaucoup plus bas dans ce classement et où la pauvreté abonde.

[*Français*]

Depuis longtemps, le sous-financement de la part du gouvernement fédéral constitue l'un des facteurs importants qui nuisent à la qualité de l'éducation des Premières Nations. Le gouvernement fédéral consacre, en effet, beaucoup moins d'argent par enfant que ne le font les provinces. Par exemple, dans les écoles publiques administrées par le gouvernement de l'Alberta, le financement est d'environ 7 000 $ par élève. Dans les écoles situées dans les réserves gérées par le gouvernement fédéral, le financement n'atteint que 4 000 $, pour une différence de 3 000 $ par élève.

De plus, les écoles publiques dans les provinces sont appuyées par une structure administrative qui assure le fonctionnement des écoles, en élaborant les programmes scolaires et en leur fournissant une multitude de services administratifs essentiels.

• (1530)

Les quelque 500 écoles situées sur les réserves fonctionnent sans le même soutien structurel offert par les conseils scolaires et les ministères provinciaux. Pour régler ces graves lacunes qui perdurent depuis trop longtemps, il est nécessaire que le gouvernement procède à une réforme de fond, en collaboration avec les Premières Nations, et à des investissements importants en vue d'améliorer les infrastructures et combler l'écart de financement. L'alternative à ces investissements, c'est le statu quo, et celui-ci engendrera des coûts économiques et sociaux encore plus importants.

Selon un rapport de 2009 du Centre d'étude des niveaux de vie, intitulé *The Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment on the Labour Force, Output and the Fiscal Balance*, si on comblait l'écart scolaire et professionnel des personnes autochtones, on serait en mesure de générer un gain économique de 400,5 milliards de dollars, en plus de réduire les dépenses gouvernementales et d'augmenter les recettes fiscales d'environ 115 milliards de dollars pour la période de 2001 à 2026. Une autre étude réalisée par le même centre d'étude en 2010 indiquait qu'une croissance de la population active autochtone permettrait au gouvernement d'économiser 1,9 milliard de dollars par année à partir de 2026.

Les populations autochtones connaissent une forte progression démographique et représentent un groupe beaucoup plus jeune que la population non autochtone. Plus de 50 p. 100 de la population des Premières Nations aura moins de 25 ans d'ici 2020. Ainsi, ironiquement, le Canada sous-finance actuellement l'éducation du plus jeune segment de sa population.

Une éducation de qualité qui répond aux besoins des peuples autochtones est essentielle pour améliorer les possibilités offertes à ces jeunes. Nous devons construire une société du savoir avec tous les Canadiens, pour tous les Canadiens. À l'âge de l'information, l'ignorance est synonyme d'exclusion, en commençant par nos peuples autochtones. Il s'agit aussi, et surtout, de respecter le droit fondamental des enfants autochtones à une éducation de qualité qui favorise leur épanouissement et valorise leur patrimoine.

Les membres des Premières Nations ont défini depuis longtemps les grands objectifs que devrait se fixer leur système éducatif. Ils veulent que le gouvernement respecte leur droit naturel à concevoir et à administrer la scolarisation de leurs enfants. Ils veulent une éducation qui forme des citoyens autochtones épanouis prêts à assumer les responsabilités de leur communauté, dotés de compétences économiques, linguistiques et culturelles. Le modèle du système scolaire Mi'kmaq, en Nouvelle-Écosse, qui connaît un taux de succès de 90 p. 100 de finissants à l'école secondaire, est souvent utilisé comme un bon exemple. C'est pourquoi Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations, demande que le gouvernement fédéral cède le contrôle de l'éducation des jeunes Autochtones aux Premières Nations d'ici le début de la prochaine année scolaire.

Honorables sénateurs, en tant que Franco-Albertaine et éducatrice, je peux témoigner de l'importance, pour un groupe minoritaire, d'établir un système d'éducation solide et adapté, qui soit spécifiquement au service de sa communauté. Au cours des dernières décennies, l'établissement de conseils scolaires et la construction d'écoles publiques francophones ont changé le visage des communautés francophones en situation minoritaire.

Honorables collègues, on a souvent tendance à concevoir l'éducation comme une formation destinée uniquement à préparer les élèves au marché du travail, et, donc, à valoriser essentiellement son utilité économique. Cependant, éduquer, c'est transmettre un patrimoine culturel et intellectuel. C'est garantir un avenir commun, la survie et la perpétuation de la langue, des valeurs et de la culture d'une communauté.

Il est peu surprenant que le contenu et le contrôle de l'éducation fassent l'objet de luttes politiques importantes, car le destin d'un peuple est nécessairement lié à la façon dont ses enfants sont instruits. Cela est encore plus vrai pour les groupes minoritaires, qui doivent cohabiter avec une société et une culture majoritaire.

Les Premières Nations ont évidemment une histoire très différente de celle des francophones du Canada. Il est impossible de comprendre les problèmes actuels, notamment les disparités en matière d'éducation, sans bien comprendre ce passé et les profondes injustices qui ont été commises.

Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, publié en 1996, documente plusieurs de ces injustices. Ce rapport reconnaît que les gouvernements successifs ont cherché à maintes reprises à transformer les peuples autochtones et leurs structures sociales pour les modeler à leur guise, notamment en prenant le contrôle de l'éducation.

Il est important de comprendre que les membres des Premières Nations ont été déracinés et privés de leurs territoires traditionnels. Ils ont aussi été déracinés socialement et culturellement, ce qui a notamment réduit leur capacité à transmettre leurs valeurs et traditions aux générations suivantes. Cette politique de déracinement a probablement atteint son paroxysme avec la mise sur pied des écoles résidentielles. Les résultats de ces politiques de déracinement ont été désastreux et se font encore ressentir aujourd'hui.

Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies, le problème de fond est lié au fait que les Premières Nations éprouvent un profond manque de confiance envers les gouvernements et leurs institutions. Il est important que le gouvernement se rappelle les graves injustices du passé. Elles constituent, à bien des égards, l'arrière-plan sur lequel les Premières Nations abordent leurs relations avec la Couronne.

Depuis quelques années, des consensus se sont dégagés sur ce que devrait être la réforme de l'éducation des Premières Nations. Malheureusement, cette réforme se heurte aux mauvaises relations entre le gouvernement et les Premières Nations. Cela a été assez évident dans le cadre des pourparlers des derniers mois. Comme vous le savez, les chefs des Premières Nations ont officiellement rejeté le projet de loi C-33 et réclament un nouvel accord pour réformer l'éducation des enfants de leurs communautés. Le ministre a refusé, jusqu'à présent, de revoir le projet et a menacé de n'accorder aucune aide supplémentaire tant que le projet de loi de réforme ne sera pas accepté. Le ministre oublie simplement qu'une réforme n'est bonne que si elle est juste.

En effet, du point de vue des Premières Nations, le gouvernement se sert de la question de l'argent pour renforcer son pouvoir de négociation et imposer sa réforme. Le ministre Valcourt a tenté d'imposer la volonté du gouvernement et a refusé de négocier avec les Premières Nations. Pour le gouvernement Harper, soit l'Assemblée des Premières Nations accepte les changements proposés dans le projet de loi C-33, soit elle accepte le statu quo. Entre-temps, une nouvelle cohorte d'élèves autochtones a entamé sa première année scolaire, en septembre, dans des classes qui manquent de ressources essentielles pour favoriser leur apprentissage. Encore une fois, les élèves souffrent et le gouvernement choisit de ne pas intervenir.

À cet égard, le gouvernement a grandement besoin de démontrer sa bonne foi pour améliorer ses relations avec les Premières Nations. Au mois de mai dernier, l'Assemblée des Premières Nations a réclamé que l'enveloppe de 1,9 milliard de dollars de financement prévue dans le projet de loi C-33 soit accordée immédiatement aux communautés, mais le gouvernement a refusé. Combler dès maintenant le déficit de financement dans l'éducation des élèves autochtones constituerait un premier pas dans cette direction. De même, éliminer le plafond annuel de 2 p. 100 du programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire serait également une mesure susceptible de restaurer la confiance.

[*Traduction*]

Depuis la fin des années 1990, l'augmentation annuelle des dépenses d'éducation des Autochtones pour accéder à l'éducation postsecondaire est plafonnée à 2 p. 100.

Dans un article publié dans le *National Post* le 12 novembre 2014, le journaliste Steve Rennie cite un document interne de 2013 du ministère des Affaires autochtones recommandant vivement au gouvernement de hausser le plafond appliqué à l'éducation des Autochtones.

Voici ce qu'on peut lire dans le document du ministère :

> Pour que les programmes d'enseignement [de la maternelle à la 12e année] puissent rester comparables aux programmes provinciaux, SANS qu'on aille puiser dans les fonds réservés à d'autres programmes [...], de nouveaux investissements seront nécessaires, dont un facteur de progression de 4,5 p. 100 pour les fonds destinés aux programmes d'enseignement de la maternelle à la 12e année, à partir de 2014-2015.

• (1540)

Au fil des ans, les Premières Nations, les Inuits ainsi plusieurs autres associations ont demandé à plusieurs reprises que la limite de 2 p. 100 soit éliminée. Il y a deux semaines, j'ai eu le plaisir de rencontrer des représentants de l'Alliance canadienne des associations étudiantes, qui ont recommandé une fois de plus que le gouvernement élimine cette limite.

[*Français*]

Honorables sénateurs, depuis des années, plusieurs intervenants et études recommandent de couvrir le sous-financement à titre de mesure immédiate et distincte. J'ai été heureuse d'apprendre dernièrement que le gouvernement confirmait la somme de 500 millions de dollars accordées en faveur des écoles situées sur les réserves, somme qui, d'ailleurs, avait déjà été annoncée dans le dernier budget fédéral.

Puis-je avoir cinq minutes de plus, s'il vous plaît?

Son Honneur le Président suppléant : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'accorder cinq minutes de plus à la sénatrice Tardif?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Tardif : Merci.

Cependant, la somme de 1,9 milliard de dollars de financement qui était prévue n'a toujours pas été accordée.

Il est temps, honorables sénateurs, que le gouvernement fédéral s'engage à travailler en partenariat avec les Premières Nations. Comme l'a dit Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations, dans un article du *Hill Times*, le 17 novembre dernier, et je cite :

> [Le gouvernement doit] adopter les principes qui sous-tendent le partenariat, l'équité, le respect et la reconnaissance.

Le gouvernement peut investir dès maintenant dans l'avenir des jeunes Autochtones, montrer qu'il a leur éducation à cœur et donner le ton pour l'avenir. C'est la moindre des responsabilités du gouvernement fédéral que de garantir l'égalité du financement. Nous le devons depuis fort longtemps aux peuples des Premières Nations. Nous le devons à nous-mêmes en tant que nation démocratique. Merci.

(Sur la motion de la sénatrice Fraser, au nom de la sénatrice Dyck, le débat est ajourné.)